Parc national des Pyrénées

Direction des services départementaux de l'éducation nationale 65
HAUTES-PYRÉNÉES

Formation Biodiversité - 31 mars 2021

Les atlas de la biodiversité communale (ABC) - Source OFB

En 2010, dans le cadre de l'année internationale pour la biodiversité, le ministère de l'Environnement a mis en place un programme de développement des atlas de la biodiversité communale (ABC).
C'est une démarche qui permet à une commune, ou une « structure intercommunale », de connaître, de préserver et de valoriser son patrimoine naturel.

Qu'est-ce qu'un Atlas de la biodiversité communale ?

Véritable **outil stratégique de l'action locale**, les ABC offrent, bien au-delà d'un simple inventaire naturaliste, une cartographie des enjeux de biodiversité à l'échelle d'un territoire donné.

La mise en place d'un atlas de la biodiversité communale poursuit de multiples objectifs. A la fois **outil d'information et d'aide à la décision**, il cherche à :

- **mieux connaître la biodiversité d'un territoire** et identifier les enjeux spécifiques qui y sont liés,
- **sensibiliser et mobiliser** les élus, les acteurs socio-économiques et les citoyens à la préservation de cette biodiversité. La considérer comme un bien commun à maintenir et à valoriser,
- **intégrer les enjeux de biodiversité** en amont des différentes démarches d'aménagement et de gestion du territoire.

Quelles sont les productions d'un ABC ?

Afin de répondre aux objectifs visés, l'atlas de la biodiversité communale donne lieu à la **production de trois types de rendus** :

- la réalisation d'**inventaires naturalistes** de terrain au cours desquels sont produites des données d'observation et de suivi d'espèces et/ou d'habitats,
- la production de **cartographie d'enjeux de biodiversité** qui pourront être intégrés dans les projets d'aménagement et de valorisation du territoire,
- la production de **publications, rapports ou annexes** relatives à la mise en œuvre de l'ABC et des perspectives qui en découlent.

Ces productions doivent être livrées et rendues publiques.

Comment mettre en place un ABC dans ma commune ?

L'atlas de la biodiversité communale **concerne toutes les communes et intercommunalités**.
Afin de vous accompagner dans cette démarche, le ministère de la Transition écologique met à disposition un guide méthodologique.
Le ministère estime, dans son guide méthodologique, que le coût moyen d'un ABC est actuellement entre 15 000 et 35 000 euros, d'après les retours d'expérience. Ce coût varie en fonction de la superficie, du degré d'exhaustivité demandé et de la complexité écologique du territoire.

Depuis 2017, l'Office français de la biodiversité (OFB) lance chaque année **un appel à projets afin d'aider financièrement les communes et « structures intercommunales »** dans la réalisation de leur ABC.

Depuis quand les Atlas de biodiversité communale existent-ils ?

La démarche des ABC est reprise depuis 2017 par l'OFB en partenariat étroit avec de nombreux acteurs de la biodiversité : les Directions régionales de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL/DRIEE), le Muséum national d'histoire naturelle (MNHN), France Nature Environnement (FNE), les Conservatoires botaniques nationaux (CBN), les Centres permanents d'Initiation à l'Environnement (CPIE), Humanité et Biodiversité, Vivarmor Nature, l'association des Maires de France, Régions de France et les services chargés de l'environnement au sein des conseils régionaux, les Ecomaires, le Fonds de Dotation pour la Biodiversité, la Ligue de Protection des Oiseaux, les Parcs nationaux, les Parcs Naturels Régionaux.

A ce jour ce sont **plus de 1 400 communes et intercommunalités** qui sont déjà impliquées dans un ABC et, depuis le premier appel à projets, **153 projets en métropole et Outre-mer** ont bénéficié d'un soutien financier de l'OFB.

Quelles sont les communes impliquées dans un ABC ?

Le site internet abc.naturefrance.fr permet de **consulter la liste des ABC en cours ou finalisés dans les communes ou intercommunalités de métropole et dans les Outre-mer**. Il met à disposition les diverses productions générées par un ABC (inventaires naturalistes, cartographies des enjeux de biodiversité, ressources documentaires relatives à la démarche mise en œuvre).

Les atlas de la biodiversité communale (ABC) et le PNP

Un ABC est un document qui dresse un état de la biodiversité à une échelle communale ou inter-communale. Localement, mener un ABC permet de fédérer les élus, les habitants, des associations locales, etc. C'est un projet de territoire. Concrètement, avoir un ABC c'est disposer d'un outil d'aide à la décision sur ce territoire pour agir en faveur de la biodiversité.
Les inventaires naturalistes complètent et actualisent les connaissances existantes. Ces inventaires permettent de générer plus de cent mille des données naturalistes qui peuvent être versées annuellement à la plateforme nationale INPN dans le cadre du SINP.

PNP : structurer et animer sur le long terme un réseau des communes ABC + mieux valoriser les données naturalistes de dix communes engagées + adhésion au label TEN + organisation d'animations grand public + aide à la mise en place d'Aires terrestres éducatives afin que le jeune public puisse s'investir concrètement en faveur de l'environnement.

Des animations scolaires : au moins 4 interventions par année scolaire et par école durant la durée du programme sont assurées par les gardes du Parc national des Pyrénées et par des prestataires extérieurs. Pour que les enfants soient acteurs de l'ABC, il est recommandé que certaines animations soient dédiées aux inventaires participatifs de la biodiversité coordonnée par Vigie-Nature. Des « mini ABC » peuvent donc être réalisés avec les scolaires. Une présentation du travail réalisé par les élèves peut être intégrée lors des animations grand public. Enfin, la mise en place d'Aires terrestres éducatives est encouragée. Des outils de sensibilisation seront remis aux élèves (exemples : carnet d'observations, affiches). Thématiques abordées : faune, flore, paysage, culture et nature, etc.